

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(2023-2024) 15 FÉVRIER 2024

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, tenue le **15 février 2024 à 19 h**, par téléconférence (TEAMS).

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE (TEAMS), mesdames et messieurs :

Kathlyn Morel, directrice générale,

LES ADMINISTRATEURS DU CA :

François Achim – Administrateur – District no 4
Mélanie Bernier – Administratrice – Professionnels non enseignants
Caroline Bohémier – Administratrice – Personnel d'encadrement
Patrick Boucher – Vice-président - Administrateur - District no 1
Carole Champagne – Administratrice non-votante - Personnel d'encadrement
Yury Fesko – Administrateur – District no 3
Amélie Guay – Administratrice – Municipal, santé, services sociaux
Stéphanie Hautot – Administratrice – Directions d'établissement
Denis Lefebvre – Administrateur – District no 2
Alexa Love-Tremblay – Administratrice 18-35 ans

ET

Daniel Bouthillette, directeur général adjoint
Stéphane Brault, directeur général adjoint
Christian Duval, directeur général adjoint
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications

ABSENCE(S) :

Alexandre Guérin – Administrateur – Enseignants
Gilles Montreuil – Président – Administrateur - District no 5
Valérie Roy – Administratrice communautaire, sportif, culturel
Nicholas St-Jacques – Administrateur – Finances, comptabilité, RF et RM
Ian Venne – Administrateur - Personnel de soutien

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN L'ABSENCE DE LA PRÉSIDENTE

M. Patrick Boucher, vice-président, ouvre la séance à 19 h.

Le quorum est constaté.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Denis Lefebvre, administrateur, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

CA-2024-02-15-301 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ÉCOLE SAINT-MICHEL-ARCHANGE – CONTRAT DE CONSTRUCTION – AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE – AUTORISATION

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration (CA) a le pouvoir d'autoriser une majoration excédant 10 % de la valeur initiale d'un contrat de plus de 2 M\$ (art. 17 LCOP) (page 16, ligne 205 et Annexe 1);

CONSIDÉRANT que la Procédure relative à l'acquisition de biens et services (PABS) no 82-05 a été suivie (art. 4.8.3 PABS);

CONSIDÉRANT la nature des travaux à réaliser ainsi que les conditions de chantier rencontrées dans le cadre de la réalisation du projet.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(2023-2024) 15 FÉVRIER 2024

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Caroline Bohémier administratrice,

- d'autoriser une majoration n'excédant pas 13,96 % de la valeur initiale du montant de 26 848 200 \$ avant les taxes (30 868 717,95 \$ taxes incluses), du contrat de construction octroyé le 30 mars 2021 à **Les entreprises QMD inc.** à la suite de l'appel d'offres 20-038-AOP-91851, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et aux soumissions déposées le 2 février 2021;
- que la direction du Service des ressources matérielles informe le CA de la valeur finale de la majoration du contrat lorsque le projet aura été réalisé.

CA-2024-02-15-302 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 07, M. Denis Lefebvre, administrateur, propose la levée de la séance.

CA-2024-02-15-303 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Vice-président

NM/ng/es

Secrétaire générale